

Fiche de données de sécurité

selon 91/155/CEE

Date d'impression : 22.11.2005

revue le : 22.11.2005

1 Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

- Identification de la substance ou de la préparation

- **Nom du produit:** ergo 4050

- **Emploi de la substance / de la préparation** Colle

- Producteur/fournisseur:

Kisling AG

Ringstrasse 30

CH-8317 Tagelswangen

Telefon: +41-(0)52-354 33 33

Telefax: +41-(0)52-354 33 03

- **Service chargé des renseignements:** Abteilung Produktsicherheit

- **Renseignements en cas d'urgence:** Centre Suisse d'Information Toxicologique: +41-1-2 51 51 51

2 Composition/informations sur les composants

- **Caractérisation chimique**

- **Description:** Colle

- **Composants dangereux:** Néant

3 Identification des dangers

- **Principaux dangers:** Néant

- **Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:**

Le produit n'est pas à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.

- **Système de classification:**

La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

4 Premiers secours

- **Remarques générales:** Eloigner les vêtements contaminés par le produit.

- **Après inhalation:**

Donner de l'air frais. Assistance respiratoire si nécessaire. Tenir le malade au chaud. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

- **Après contact avec la peau:**

Après contact avec la peau, se laver abondamment à grande eau et au savon.

En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.

- **Après contact avec les yeux:**

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

- **Après ingestion:**

Rincer la bouche et boire ensuite abondamment.

En cas d'ingestion, ne pas faire vomir: consulter un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

- **Moyens d'extinction:** Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

- **Dangers particuliers dus à la substance, à ses produits de combustion ou aux gaz dégagés:**

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

- **Équipement spécial de sécurité:**

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.

- **Autres indications**

Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité

selon 91/155/CEE

Date d'impression : 22.11.2005

revue le : 22.11.2005

Nom du produit: ergo 4050

(suite de la page 1)

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **Les précautions individuelles:** Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
- **Mesures pour la protection de l'environnement:**
Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
- **Méthodes de nettoyage/récupération:**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Éliminer la matière collectée conformément au règlement.

7 Manipulation et stockage

- **Manipulation:**
- **Précautions à prendre pour la manipulation:**
Aucune mesure particulière n'est nécessaire en cas de bonne utilisation.
- **Préventions des incendies et des explosions:**
Aucune mesure particulière n'est nécessaire en cas de bonne utilisation et stockage.
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Ne conserver que dans le fût d'origine.
- **Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:**
Stocké au frais et au sec dans des fûts bien fermés.
Protéger contre le gel.
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
Conserver les emballages dans un lieu bien aéré.

8 Contrôle de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**
Sans autre indication, voir point 7.
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**
Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.
- **Remarques supplémentaires:**
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **Équipement de protection individuel:**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène:**
Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
- **Protection des mains:**
En cas de contact prolongé avec la peau, porter des gants de protection.
Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.
À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.
Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.
- **Matériau des gants**
Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.
- **Temps de pénétration du matériau des gants**
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon 91/155/CEE

Date d'impression : 22.11.2005

revue le : 22.11.2005

Nom du produit: ergo 4050

(suite de la page 2)

- Protection des yeux: Eviter tout contact avec les yeux.

9 Propriétés physiques et chimiques

- Indications générales.

Forme:	Liquide
Couleur:	Bleu
Odeur:	Douce

- Changement d'état

Point de fusion:	Non déterminé.
Point d'ébullition:	Non déterminé.

- Point d'inflammation: > 100°C

- Auto-inflammation: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

- Danger d'explosion: Le produit n'est pas explosif.

- Densité à 25°C: 1,12 g/cm³

- Solubilité dans/miscibilité avec l'eau: Pas ou peu miscible

- Viscosité:
Dynamique à 25°C: 100 - 150 mPas (Brookfield)

10 Stabilité et réactivité

- Décomposition thermique/conditions à éviter:

Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

- Réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse en cas d'utilisation et de stockage selon les prescriptions.
Réaction aux amines.
Réactions au contact des sels métaux.

- Produits de décomposition dangereux:

En cas de stockage et d'utilisation selon les prescriptions, pas de dangereux produits de décomposition.

11 Informations toxicologiques

- Toxicité aiguë:

- Effet primaire d'irritation:

- de la peau: En cas de contact cutané prolongé et/ou fréquents, symptômes d'irritation éventuels.

- des yeux: Faibles symptômes d'irritation possibles.

- Sensibilisation: Aucun effet de sensibilisation connu.

- Indications toxicologiques complémentaires:

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE de classification des préparations, le produit n'est soumis à aucune obligation de marquage.

En cas de manipulation et d'utilisation conformes, le produit n'a aucun effet nocif pour la santé selon notre expérience et les informations dont nous disposons.

Le produit est une préparation pour laquelle n'existe aucune donnée expérimentale concernant le degré de toxicité.

12 Informations écologiques

- Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant

Ne pas laisser atteindre la nappe phréatiques, les courants d'eau ou, à l'état pur, les égouts.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon 91/155/CEE

Date d'impression : 22.11.2005

revue le : 22.11.2005

Nom du produit: ergo 4050

(suite de la page 3)

13 Considérations relatives à l'élimination

- **Produit:**
- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

- Catalogue européen des déchets

08 00 00	DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION
08 04 00	déchets provenant de la FFDU de colles et mastics (y compris produits d'étanchéité)
08 04 09	déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

14 Informations relatives au transport

- **Transport par terre ADR/RID et RTMDR/RTMDF (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) (transfrontalier/domestique):**
- **Classe ADR/RID-RTMDR/F (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train):** -

15 Informations réglementaires

- **Marquage selon les directives CEE:**
Le produit n'est pas tenu d'être identifié suivant les directives de la Communauté Européenne/la "GefStoffV"= la Réglementation sur les Produits dangereux.
Les mesures de prudence habituelles doivent être observées en cas de manipulation de produits chimiques.
- **Prescriptions nationales:**
- **Classe de pollution des eaux:** Classe de pollution des eaux 2 (Classification propre): polluant.

16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

F